

Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre de France Assos Santé (U.N.A.A.S.S)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes ③⊑ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcm@libertysurf.fr https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm

Communiqué n° 5/2017 du 25 juillet

1) Invitation aux réunions du mois d'août (accès libre et gratuit)

Châtel-Guyon (63) Jeudi 03 août à 15 h 30

Réunion de la FFCM - Casino de Châtel-Guyon, Salle des Ambassadeurs

Capvern-les-Bains (65) Jeudi 03 août à 17 h

Réunion de l'ACCB - Salle Georges Brassens

Evaux-les-Bains (23) Mercredi 9 août à 16 h 30 Réunion de la FFCM - salle de conférences de l'établissement thermal

Saint-Amand-les-Eaux (59) Jeudi 17 août à 15 h 30

Réunion de la FFCM - Salle André Malraux, avenue du Collège

Capvern-les-Bains (65) Jeudi 24 août à 17 h

Réunion de l'ACCB - Salle Georges Brassens

2) Création d'un groupe de travail inter-associatif sur le thermalisme

A l'initiative de la **FFCM**, un groupe de travail sur le thermalisme s'est réunit pour la 1° fois le 21 juin au siège de l'association **France Psoriasis** à Paris. Étaient représentées les associations suivantes: **FFCM**, **France Psoriasis**, **FibromyalgieSOS**, **ANDAR**, **Brûlés de France**. Absents excusés: **AFA**, **AFPric** et **Que Choisir Santé**. Plus de détails sur http://francepsoriasis.org/groupe-de-travail-thermalisme/

3) Vers une augmentation du nombre des points d'application des soins de boue en 2018

La FFCM est intervenue dès 2016 pour que nombre de points d'applications des soins de boue (illutations et cataplasmes), aille si besoin <u>jusqu'à 5 points d'application</u> (ex: <u>colonne vertébrale, 2 hanches et 2 genoux</u>), pour sortir de la situation actuelle qui ne prévoit que 3 points d'application (ex: <u>2 épaules et 1 hanche un jour sur deux</u>).

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un avenant à la Convention Thermale sera proposé aux Ministères concernés, ce qui devrait permettre l'application de cette mesure en 2018.

Nous remercions l'Assurance maladie (UNCAM) et les établissements thermaux (CNETh) d'avoir pris en compte cette demande des curistes qui permettra d'améliorer la qualité thérapeutique des cures, ainsi que les curistes qui ont alerté la FFCM et qui lui ont fourni des éléments précis pour monter ce dossier.

4) Le Ministère de la Santé renouvèle l'agrément de la FFCM

Après l'agrément national décerné pour 5 ans en **2007**, et le 1° renouvèlement délivré en **2012**, le Ministère de la Santé vient d'accorder en **2017** un 3° agrément consécutif à la FFCM (JO du 05/07/2017) Cette reconnaissance de l'action indépendante de la FFCM est un encouragement pour tous nos bénévoles et <u>nous incite à renforcer notre vigilance et nos interventions au service des assurés sociaux</u>.

5) <u>Création des Unions Régionales des Associations Agréées du Système de Santé</u> (URAASS) Après avoir participé à la fondation de l'union *nationale* des Associations agréées <u>France Assos Santé</u> (UNAASS), la FFCM s'implique dans la déclinaison *régionale* de cette union (URAASS).

Pour l'instant, nous avons adhéré aux unions régionales suivantes: *Centre Val de Loire*, *Occitanie*, *Nouvelle Aquitaine*, *Bourgogne Franche-Comté*. De plus, nous sommes élus au Conseil de l'union régionale des *Hauts-de-France*.

Au fur et à mesure qu'elles seront créées, nous rejoindrons d'autres unions régionales en 2017.

Merci de faire circuler ce communiqué. Pour la FFCM, le président, M. Jean-Pierre Grouzard